
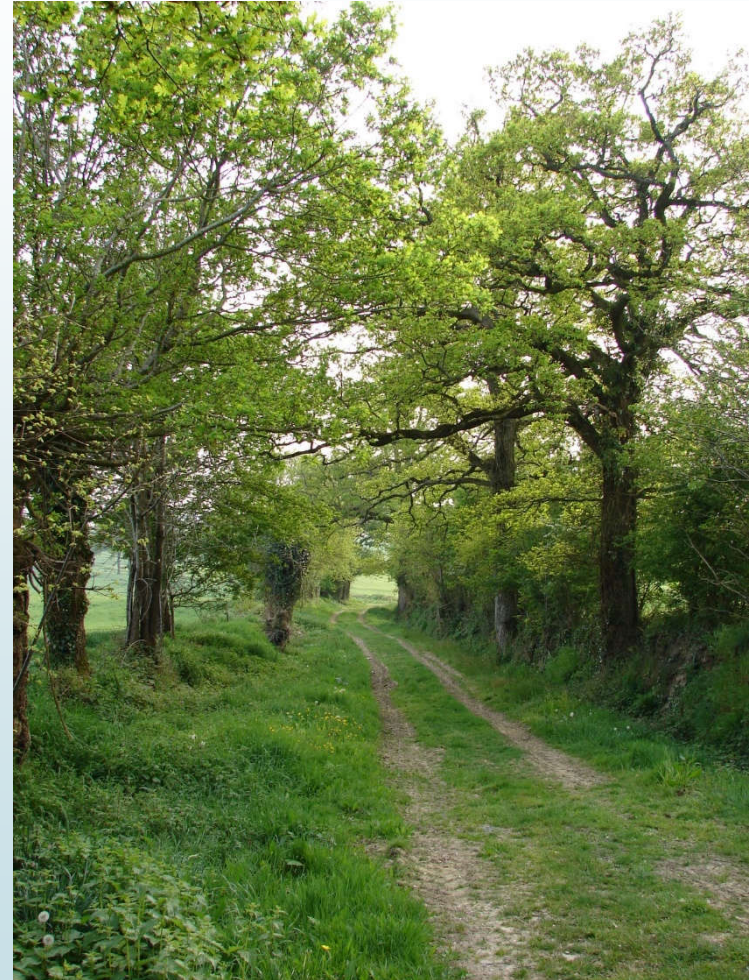




C.L.E. 18 avril 2018



Éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau





Rappel des dispositions du SAGE

Disposition E-41 du S.A.G.E. – programme d'actions

- Inventorier les éléments stratégiques du bocage (talus, haies, bosquets) contre l'écoulement rapide des eaux et l'érosion des sols

Disposition E-42 du S.A.G.E. – mise en compatibilité

- Intégrer l'inventaire des éléments stratégiques du bocage dans les documents d'urbanisme



Travail réalisé en 2017

- Recensement des différents inventaires du bocage existants sur le bassin versant de l'Oudon, de leurs utilisations possibles pour répondre à la disposition du SAGE et leurs limites d'usage
- Recensement des différents moyens de protection du bocage dans les documents d'urbanisme
- Réalisation d'une prélocalisation des éléments stratégiques du bocage sur deux communes du bassin versant de l'Oudon

Méthode concluante

- Proposition de développer la méthode à l'ensemble du bassin versant de l'Oudon

Haies recensées dans les deux méthodes (intersecte terrain et SIG)

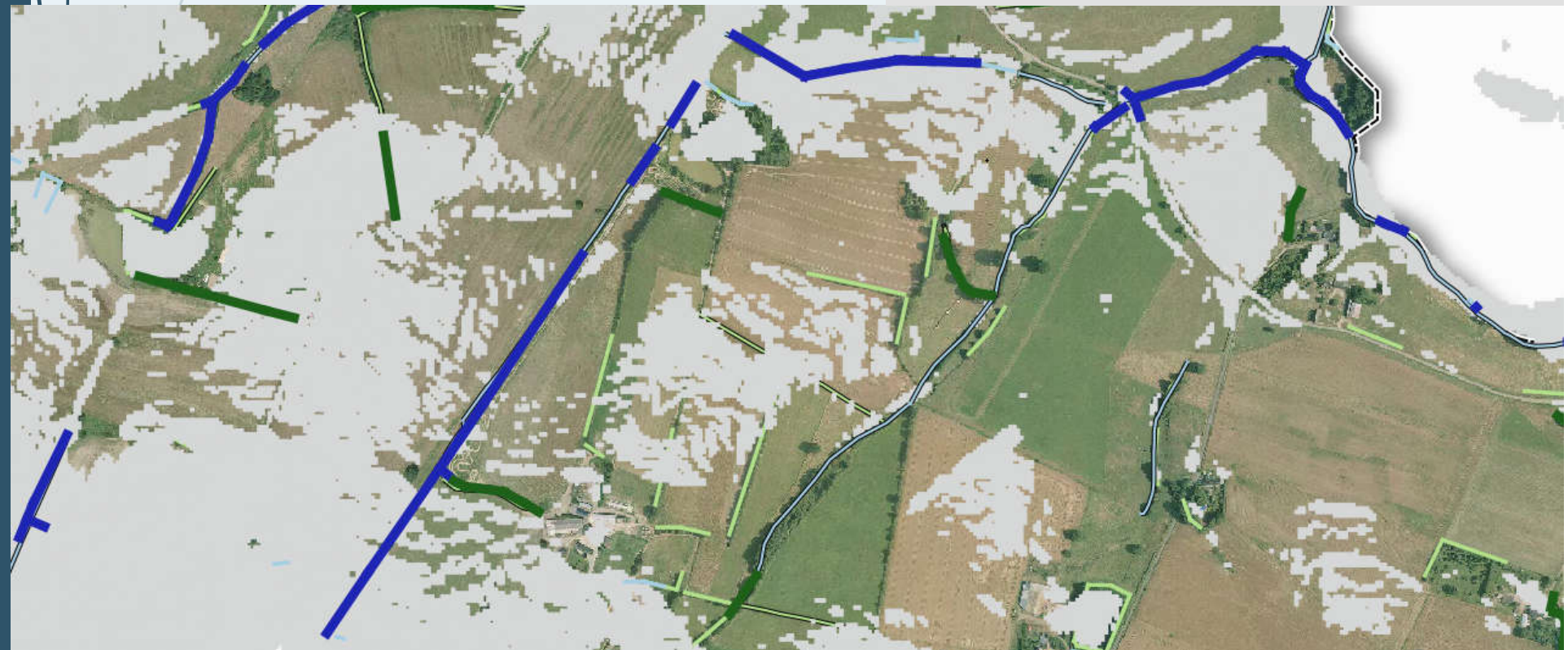
- Haies stratégiques de par sa situation (oblique ou perpendiculaire à la pente)
- Ripisylvies

Résultats / Inventaire de terrain

- Haies stratégiques de par sa situation (oblique ou perpendiculaire à la pente)
- Ripisylvies

Résultats / Analyse SIG

- Secteur où la pente est inférieure à 3%
- Haies stratégiques de par sa situation (oblique ou perpendiculaire à la pente)
- Ripisylvies





Travail à mener en 2018

- ▶ réalisation d'une pré-localisation des éléments stratégique du bocage à l'échelle du bassin versant de l'Oudon
- ▶ À faire en parallèle : élaboration d'un guide sur l'intégration des dispositions du SAGE dans les documents d'urbanisme (Zones humides, bocages, zones inondables...)

Veille
prospective
« eau et
agriculture sur
le bassin
versant de
l'Oudon à
l'horizon 2030 »





Contenu du scénario de référence « Agr'Eau Oudon 2030 »

Dominante de collaboration active entre les organisations liées à l'eau (CLE, SIAEP,...), les agriculteurs et leurs conseillers et les collectivités.

Les actions menées dans les années 2010 (charte des préconisateurs, conseils personnalisés auprès des agriculteurs,...) ont porté leurs fruits : les prises d'eau potable superficielle et souterraines sont exploitables car la qualité de l'eau s'est améliorée durablement.



Contenu du scénario de référence « Agr'Eau Oudon 2030 »

Le scénario Agr'eau Oudon 2030 se décline en 4 points principaux :

1. La responsabilisation des territoires d'eau avec le changement climatique : Maintien d'un taux d'auto-provisionnement du bv
2. La volonté de rationalisation financière et d'organisation cohérente entre structures liées à l'eau : réforme territoriale
3. La prise en compte d'un contexte socioéconomique exigeant pour les agriculteurs
4. L'engagement significatif des collectivités territoriales (bois énergie, circuit-court...)

1. La responsabilisation des territoires d'eau avec le changement climatique : Maintien d'un taux d'auto-alimentation du bv

- Améliorations qualité d'eau de l'Oudon
- Dynamique conjointe agriculteurs/BV Oudon/partenaires
- La prise de conscience au plan national, de la nécessité d'une gestion de l'eau et des milieux aquatiques anticipatrice des effets du changement climatique
- Qualités des eaux des 3 nouveaux captages souterrains prioritaires
- absence de nécessité immédiate de diversification des ressources pour le Segréen... bien que des secteurs à sécuriser dans le Craonnais
- Pour les phytos, situation conforme réglementairement mais « bruit de fond » nécessite un traitement permanent
- La reconstruction de l'usine d'eau potable de Segré sur le site actuel
- Le cadre réglementaire agricole relativement stable

1. La responsabilisation des territoires d'eau avec le changement climatique : Maintien d'un taux d'auto-alimentation du BV

Evolutions des probabilités d'atteinte de certains objectifs du scénario 2030

- Le SAGE a fixé un nouvel objectif d'autosuffisance quantitatif du BV « le maintien à 40 % » => ceci dépend de la volonté et des moyens volontaristes et coordonnés entre les gestionnaires de l'eau et les départements pour y parvenir, sinon l'hypothèse deviendrait improbable et la stratégie générale remise en cause.
- Besoin d'une confirmation de la poursuite de l'utilisation de l'eau de l'Oudon pour l'alimentation en eau potable des habitants du territoire. Sinon remises en cause probables des objectifs du SAGE et des plans d'actions conduits ces dernières décennies



2. La volonté de rationalisation financière et d'organisation cohérente entre structures liées à l'eau : réforme territoriale

- Création du Syndicat de Bassin de l'Oudon au 01/01/2018
- Au niveau du SAGE, travail en commun au niveau des services techniques et des élus => facteur de bonne cohérence et d'efficacité globale, ... sauf sur un schéma directeur d'adduction en eau potable à l'échelle du bassin (logiques restent départementales et sanitaires)
- Notion de masse d'eau et bassin comme unité d'intervention des politiques publiques. La réduction du nombre d'interlocuteurs des EPCI sur l'eau et l'assainissement, n'est pas automatiquement une garantie de meilleure cohérence stratégique à l'échelle du BV sur les volets agricole et AEP
- Délégation de la compétence des EPCI en matière de GEMAPI au S.B.O (sauf Château-Gontier pour le moment ?)



3. La prise en compte d'un contexte socioéconomique exigeant pour les agriculteurs

- Une stabilité des principales modalités de la PAC
- Les démarches de progrès technico-économique et d'innovation autour de l'agroécologie
- L'agrandissement des exploitations en place
- Le bon équilibre de la fertilisation
- Les démarches de conseil individualisées (nouveau programme de lutte en 2015) et la dynamique collective voulue par les signataires de la Charte des préconisateurs mais de manière inégale entre les organisations



3. La prise en compte d'un contexte socioéconomique exigeant pour les agriculteurs

- Tendance à la réduction des surfaces en herbe sur le long terme, au profit de cultures de vente et protéiques
- Interdiction du glyphosate ?
- Difficulté de mener des actions de groupes de développement agricoles
- Non-démarrage d'une dynamique de réorganisation parcellaire amiable

- La mise en œuvre de la certification environnementale officielle « H.V.E »
- Poursuite du drainage des terres agricoles



4. L'engagement significatif des collectivités territoriales (bois énergie, circuit-court...)

- L'élargissement du maillage bocager par arasement de haies, sans contrôles.... malgré les discours et incitations des collectivités
- La traduction effective de certaines dispositions du SAGE révisé (bocage, zones humides) dans les divers documents qui doivent se mettre en compatibilité
- Contrôle de l'application effective des mesures de protection décidées
- Probabilité de stabilisation du bocage toujours plus faible
- Inefficacité des mesures d'aménagements tendant au ralentissement des ruissellements, de l'érosion des sols et de la vitesse de circulation de l'eau



Le contexte général d'évolution d'ici 2030

Evolutions des probabilités d'atteinte de certains objectifs du scénario 2030

- La prise de compétence eau et assainissement par les EPCI, déléguée à un syndicat plus large au nord-ouest Maine-et-Loire (Syndicat du Haut Anjou), change la gouvernance de ces questions sur le bassin de l'Oudon => composition de la CLE ?
- concertation sur les objectifs du SAGE, notamment qualitatifs dans les prises d'eau et quantitatifs (responsabilisation de l'autoapprovisionnement du bassin à long terme) ?
- coordination inter-départementale en matière de sécurisation AEP ?



CONCLUSION de la journée de Veille

- La stratégie de conciliation des usages de l'eau, des activités agricoles et de la gestion des compétences territoriales, voulue dans le scénario stratégique « Agr'Oudon 2030 » en 2010 et repris dans le PAGD du SAGE de l'Oudon en 2014 est en bonne voie.
- Mais certaines hypothèses structurantes (qualité des eaux, maintien d'une prise d'eau sur l'Oudon, responsabilisation du bassin/dépendance à la Loire,...) semblent pouvoir être remises en cause.
- La faisabilité d'une alternative-compromis centrée sur une nouvelle prise d'eau sur l'Oudon près de l'usine de Chauvon est envisageable ⇒ discussion en Commission Locale de l'Eau ?